

Note de rentrée (mardi 1er septembre)

<p>Horaires de l'école De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudi, et vendredis.</p> <p>Rappel : Il n'y a pas de cours les mercredis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h50 et 13h20. Toutes les entrées et sorties, à l'exception de celles des élèves empruntant les transports scolaires, se font exclusivement par l'entrée principale située dans le parc municipal. <p>IMPORTANT Sécurité: Les portails donnant accès à la cour de récréation seront fermés à clé pendant le temps scolaire. Pour pouvoir accéder à l'école vous devrez sonner au niveau du petit portail situé entre la mairie et la bibliothèque pour que l'on puisse vous ouvrir en cas de rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative. Pour toute autre raison vous devrez impérativement attendre les heures des récréations (10h30 ou 15h00) pour pouvoir accéder à l'école. POUR SA SÉCURITÉ, IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FAIRE PÉNÉTRER UN ÉLÈVE DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE EN LE FAISANT PASSER PAR-DESSUS LES MURETS OU PORTAILS. EN CAS DE RETARD OU DE RENDEZ-VOUS, VOUS DEVREZ ATTENDRE 10H30 OU 15H00 POUR POUVOIR FAIRE ENTRER (OU SORTIR) VOTRE ENFANT.</p>
<p>Vacances scolaires L'Académie de Bordeaux se trouve en zone A</p>	<p>Toussaint : du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre au matin. Noël : du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier au matin. Hiver : du samedi 06 février au lundi 22 février au matin. Printemps : du samedi 10 avril au lundi 26 avril au matin. Pour l'année 2020-2021, les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021. Été : à partir du mardi 6 juillet 2021.</p>
<p>Absences / Rendez-vous pendant le temps scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les parents doivent impérativement prévenir le jour même l'école de toute absence de leur enfant puis la justifier par écrit dès son retour. Pour une absence en cours de journée les entrées ou sorties pourront se faire uniquement durant les horaires réguliers (8h50, 12h00, 13h20, 16h30) ou les horaires des récréations (10h30-10h45 ou 15h00-15h15)
<p>Retards</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que les élèves arrivent à l'heure. Ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure. <p style="text-align: center;">Il est conseillé d'inscrire, par précaution, les élèves à l'accueil périscolaire.</p>
<p>Assurance</p>	<p>Les enfants doivent être assurés avec une responsabilité civile et une assurance individuelle accident (cette dernière est obligatoire pour toutes les sorties organisées et pour le temps de cantine). Une attestation doit être fournie à l'école.</p>
<p>Relations parents- école</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le directeur est déchargé de sa classe, uniquement le jeudi et le vendredi, pour recevoir les parents et effectuer les tâches administratives. Des informations concernant le fonctionnement de l'école sont affichées dans le panneau à l'entrée de l'école. Chaque trimestre le compte-rendu du conseil d'école y est affiché.
<p>Relations parents-enseignants (Cahier de liaison)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. <p>Le cahier de liaison est le lien entre les parents et les enseignants. Les parents doivent consulter ce cahier tous les jours afin de pouvoir prendre connaissance de toutes les informations provenant de l'école. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc.</p>
<p>Médicaments à l'école</p>	<p>Aucun médicament ne sera accepté à l'école, même avec présentation de l'ordonnance. Si votre enfant a un traitement régulier en cours, vous devez impérativement prendre contact avec le Directeur et le Médecin scolaire afin d'établir un PAI si vous ne l'avez déjà fait.</p>